

*Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées*

Championnat de France para-karaté.

Le championnat de France para karaté se déroulera le dimanche 9 juin 2019 au gymnase Pierre de Coubertin à Paris.

Les catégories de handicaps sont au nombre de 4 définies comme suit :

- 1 - Handicap fauteuil
- 2 - Handicap debout (toutes catégories)
- 3 - Handicap mental
- 4 - Non et malvoyants.

Pour les catégories, 2, 3, 4 seule la compétition kata est autorisée.

Pour la catégorie 1 une compétition combats sera mise en place si le nombre de combattants est suffisant.

Pour s'inscrire à la compétition le taux minimum de handicap est fixé à 50%.

La validation des inscriptions se fera sur présentation de la carte MDPH.

Tout compétiteur ne remplissant pas les conditions se verra refusé l'accès à la compétition.

Le responsable de la commission

Alain GEORGEON

